

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 044-2023</p> <p>Du : 14 décembre 2023</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 pouvoirs : 0 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 09 décembre 2023</p>
--	---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Sophie Papon, Malvina Boquet, Conseillères Municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Budget communal 2023,

Considérant, la nomenclature, M 57

Considérant, que le budget primitif de l'exercice 2024 sera présenté au vote au cours du premier trimestre 2024,

Considérant, la nécessité de procéder jusqu'au vote du Budget primitif 2024 aux dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Autorise, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et avant le vote du Budget primitif 2024 :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2023	Limite autorisée en 2023
20	Immobilisation incorporelles	21 720.22 €	5 430.00 €
21	Immobilisation corporelles	948 885.90 €	237 221.47 €

Dit, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 14 décembre 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

